

## LES COULISSES DE L'ÉCOLE

# Les CPC

STÉPHANE GASTON [1]

**Elles créent ou rénovent les diplômes technologiques et professionnels, dont elles élaborent les référentiels... Mais qui siège dans les commissions professionnelles consultatives ? Quel est le processus de création d'un diplôme ?**

Tous les diplômes technologiques et professionnels sont élaborés au sein de commissions professionnelles consultatives (CPC) qui associent l'ensemble des partenaires sociaux à la création et à l'évolution des différentes formations. Tous les ministères ayant des compétences en matière de formation sont invités à en constituer, selon un schéma de répartition en vingt grands champs d'activité économique.

### Les commissions professionnelles consultatives

Les 14 CPC du ministère de l'Éducation nationale (voir en encadré) sont des instances où siègent employeurs, salariés, pouvoirs publics et personnalités qualifiées. Elles sont un lieu de consultation obligatoire des partenaires sociaux pour tous les diplômes de l'enseignement technologique et professionnel.

Ces commissions sont chargées de formuler des avis et des propositions concernant :

- les besoins en diplôme, c'est-à-dire la définition des formations scolaires, professionnelles continues, d'apprentissage destinées à préparer aux fonctions et aux emplois des diverses branches d'activité ;

- la diversité des besoins de formation aux différents niveaux ;

- la cohérence des programmes de formation avec les objectifs de qualification.

Par conséquent, aucun diplôme de l'enseignement technologique et professionnel – certificat d'aptitude professionnelle (CAP), mention complémentaire (MC), brevet professionnel (BP), bac professionnel (bac pro), bac technologique, brevet de technicien supérieur (BTS)... – ne peut être créé, modifié ou supprimé sans l'avis de ces commissions, lequel, une fois rendu, permet l'inscription de droit des diplômes professionnels au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).

Les CPC sont fondamentales pour répondre aux besoins des bassins d'emplois. Selon Catherine Beudon, présidente

### mots-clés

lycée professionnel, lycée technologique, Référentiel et programme

de la 6<sup>e</sup> CPC, « il faut une correspondance entre la carte géographique des établissements et celle des besoins économiques. En CPC, ce travail sur la carte des formations manque d'autant plus que la régionalisation entre dans une nouvelle phase. Cela aura un impact sur la formation des enseignants, l'ouverture et la fermeture de classes, les équipements nouveaux à créer ou transformer » (*La Lettre des CPC*, n° 10, 27 février 2014, en ligne).

### La composition des CPC

Chaque CPC est composée de quatre collèges : employeurs, salariés, pouvoirs publics, personnes qualifiées.

La présidence et la vice-présidence de chaque commission sont assurées alternativement par un représentant des professionnels employeurs et un représentant des professionnels salariés.

### La création et l'actualisation de diplômes

Le processus de création ou de rénovation d'un diplôme peut être décomposé en cinq phases :

#### ● La phase d'opportunité

Elle a pour but d'apprécier l'intérêt de créer ou de rénover un diplôme ou un ensemble de diplômes.

La demande peut émaner de professions, de grandes entreprises, de l'administration, des corps d'inspection, des académies, d'établissements...

L'analyse de la demande est réalisée par rapport aux diplômes existants, à la nature du diplôme demandé, au contenu professionnel de la demande, aux modes de recrutement du secteur concerné, ou sur ses aspects quantitatifs.

Si la CPC donne son accord, le projet est transmis au bureau de la réglementation, chargé d'en assurer le suivi ; on passe alors à la deuxième phase.

#### ● L'élaboration du référentiel des activités professionnelles

Ce référentiel des activités professionnelles est une analyse prospective à cinq ans. Le rôle des professionnels y est tout à fait déterminant, puisque c'est là que se construit l'identité du diplôme.

#### ● L'élaboration de référentiel de certification du diplôme professionnel

Il s'agit, dans cette étape, de traduire l'analyse des activités professionnelles en termes de compétences à acquérir, définies par des savoir-faire et des savoirs associés.

[1] Professeur de construction mécanique au lycée Denis-Papin de La Courneuve (93).

- **La définition des modalités de validation et la mise en conformité réglementaire**

Les modalités de validation – contrôle ponctuel, contrôle en cours de formation (CCF) – et la mise en conformité réglementaire du projet diffèrent selon le type de diplômes et le type de candidats, élèves, apprentis ou salariés.

### Les 14 CPC du ministère de l'Éducation nationale (décret n° 2007-924 du 15 mai 2007)

- 3° CPC : Métallurgie
- 5° CPC : Bâtiment, travaux publics, matériaux de construction
- 6° CPC : Chimie, bio-industrie, environnement
- 7° CPC : Alimentation
- 8° CPC : Métiers de la mode et industries connexes
- 10° CPC : Bois et dérivés
- 11° CPC : Transport, logistique, sécurité et autres services
- 12° CPC : Communication graphique et audiovisuel
- 13° CPC : Arts appliqués
- 15° CPC : Commercialisation et distribution
- 16° CPC : Services administratifs et financiers
- 17° CPC : Tourisme, hôtellerie, restauration
- 19° CPC : Coiffure, esthétique et services connexes
- 20° CPC : Secteurs sanitaire et social, médico-social

- **La publication officielle**

Lorsque les travaux sont achevés, le bureau de la réglementation se charge du suivi du projet. Pour certains diplômes, il s'agit de le présenter au conseil supérieur de l'Éducation ou au conseil national de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Enfin, le ministre signe l'arrêté, qui est ensuite publié au *Journal officiel*, puis au *Bulletin officiel de l'Éducation nationale*. ■

### ➤ Références

#### Textes officiels

Code de l'éducation : articles de D335-33 à D335-37  
Décret n° 2012-965 du 20 août 2012, JO du 22 août 2012, et arrêté du 20 août 2012 renouvelant pour cinq ans les CPC  
Décret n° 2013-538 du 25 juin 2013, JO du 27 juin 2013

#### Sites

La Lettre des CPC :

<http://eduscol.education.fr/lettre-info/cpc>

Le répertoire national des certifications professionnelles :  
[www.rncp.cncp.gouv.fr](http://www.rncp.cncp.gouv.fr)

[PUBLICITÉ]

# technologie s'affiche sur Éduscol...



Vous y trouverez :

- Le sommaire détaillé de chaque nouveau numéro
- Des liens vers de nombreux articles
- Un lien vers les archives de la revue

Vous pourrez y télécharger :

- Des articles d'archives de la revue
- L'éditorial et le Technomag de chaque numéro

... mettez-le dans vos favoris !



<http://eduscol.education.fr/sti/revue-technologie>